

ÉCHO DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 19 OCTOBRE 2022

Faire l'école dehors



FAIRE L'ÉCOLE DE DEHORS

Dans le cadre de cette nouvelle série de subventions du Projet éducatif lyonnais 2021-2026, le réseau CANOPE, situé rue Philippe de Lassalle, reçoit une subvention de 9 990€ pour des interventions sur le temps scolaire dans le domaine de l'éducation à la transition écologique et à la pédagogie de plein air.

Présentation du rapport sur les « attributions, les ajustements et les compléments de subventions du projet éducatif lyonnais 2021-2026 pour l'année scolaire 2022-2023 », par Laura Arnod, adjointe aux écoles, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 19 octobre 2022.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 19 octobre 2022](#)

➔ Prochain Conseil d'arrondissement : 30 novembre 2022, à 18h30.

En salle du Conseil et sur [la chaîne YouTube de la mairie du 4^{ème}](#)

LAURA ARNOD, rapporteur :

Je vais mettre l'accent sur un des projets, qui me tient particulièrement à cœur et qui nous concerne beaucoup sur le 4^{ème}.

Environ un quart des enfants de 3 à 10 ans passent plus de 3h par jour devant des écrans. Et ¼ de ces mêmes enfants sont identifiés comme trop sédentaires et en manque d'activité physique. La sédentarité et l'absence de lien avec l'extérieur, avec la nature, conduisent à des problèmes de santé physique que ce soit de surpoids, d'obésité, de problèmes cardiovasculaires et respiratoires mais également des problèmes de santé mentale.

Si en Écosse, dans le programme scolaire, il est inscrit depuis 2010 qu'il faut varier les espaces d'apprentissage et apprendre en pleine nature, il aura fallu attendre la crise du Covid et les confinements successifs pour que « l'école dehors », enfin, soit encouragée par le ministère de l'éducation nationale. Et on peut s'en féliciter. Prôner enfin une autre forme scolaire, c'est à dire des enseignements et des apprentissages qui doivent « physiquement » se dérouler hors des murs de la classe, comme cela se pratique déjà dans de nombreuses écoles à l'internationale, hors de la France.

Alors il y a des freins. Il faut savoir quels espaces verts on peut utiliser à côté de l'école, monter une convention. A ce sujet, des enseignants me parlent parfois de l'absence de « coin nature » à proximité de leur établissement sur le 4^{ème}. Il faut également savoir comment s'organiser, quel matériel il faut prendre pour sortir, prévenir les parents... Le manque de formation et d'outils également sont des freins importants pour les enseignants.

Alors, la Métropole de Lyon, l'année dernière dans le cadre de son Plan d'Accompagnement Transition Résilience, a financé des modules de formation à la classe dehors pour 302 professeurs de 12 circonscriptions de la Métropole et parmi lesquelles 40 enseignants lyonnais dont 15 tout de même sur nos écoles du 4^{ème}. C'est un formidable réseau qui s'est constitué dans nos écoles. Cette formation a été menée en partenariat avec l'Education nationale et le réseau CANOPE.

Cette année, La Ville de Lyon souhaite s'appuyer sur ces acquis, et pouvoir accompagner la démarche engagée par les enseignants. Cela passe par le fait de répondre à leurs besoins d'espaces via une cartographie qui s'est engagée avec les espaces verts, en les outillant quand ce sera nécessaire de supports de communication, en les renseignant sur les modalités de déplacements, sur les accès.

Cela passe aussi par le projet des cours nature, qui va permettre de doter via 15 millions d'euros d'investissement, 67 écoles de Lyon de cour pour repenser le rapport de l'enfant à son environnement et qui pourront aussi servir de supports pour des « Classes dehors ».

Par ailleurs et c'est un des objets de cette délibération, la Ville de Lyon propose une subvention de 9 990€ pour l'animation de réseau des professionnels formés à la pédagogie « La Classe dehors » via l'animation d'ateliers, l'invitation des acteurs à « ouvrir leurs portes » sur leurs pratiques, faire témoigner, en itinérance, des acteurs emblématiques auprès de leurs pairs mais aussi du grand public, et travailler en format « pépinière ».

Cette subvention permettra également la mise en place d'un temps fort partenarial l'année prochaine, visant à valoriser les bonnes pratiques et les ressources pédagogiques afin de faire effet boule de neige.

A l'échelle de l'arrondissement je souhaitais également vous informer que nous travaillons depuis 2021 avec Mme Marie-Agnès Cabot pour mettre en lien des EPHADS avec des écoles voisines afin de monter des projets « d'école dehors ». Cela passe aussi par les partenariats soutenus avec la ferme de la Croix-Rousse.

Au-delà de l'approche sanitaire, de lutte contre la sédentarité, bien d'autres aspects sont en jeu sur l'école dehors, 'est pour cela que je suis un peu longue, notamment sur l'approche pédagogique, et sur le rapport à notre environnement. Ce qui ressort de nombreux témoignages c'est que « l'école dehors » quand elle est bien menée, apporte une réelle contextualisation des apprentissages, stimule la curiosité, change le rapport au savoir en permettant des approches diverses et variées, notamment, corporelles et sensorielles. « L'école dehors » permet un apaisement du climat de classe, qui se détériore dans certains établissements du 4^{ème} notamment, avec des actes coopératifs plus spontanés et plus nombreux.

Pour conclure, les paroles d'une personne de ma famille, enseignante en maternelle, qui se rend une fois par semaine depuis 2 ans et demi, faire classe dehors avec ses élèves. Elle me témoignait de l'évidence que constitue aujourd'hui pour elle ce format de classe, qui lui était inconnu il y a 2 ans et demi. Elle m'expliquait : comment allait-elle pouvoir expliquer les évolutions des saisons au travers de fiches alors que les élèves peuvent l'expérimenter in situ, en observant chaque semaine l'évolution d'un arbre, d'un paysage. Elle me parlait également de la quantité de support à disposition dans ces espaces pour enseigner toutes les notions fondamentales les mathématiques, la physique, toutes les notions fondamentales.

Mais aussi elle me confiait que la protection de l'environnement doit passer par ce contact régulier et facilité.

On protège ce que l'on connaît, ce dans quoi on se sent bien et rassuré, ce que l'on aime. Je vous remercie et vous invite bien sûr à voter favorablement cette délibération.

MARIE-AGNÈS CABOT :

Cette « école dehors » fera suite à tout ce qu'il va se passer également avec la « crèche dehors » qui va également avoir lieu. Une fois que les enfants seront dehors en crèche, c'est normal que cela continue après en maternelle !

Le rapport est adopté à l'unanimité.